

Délibération n°2604-19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12+3 proc

Votants : 15

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Marion RINQUIN – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Jessica DE SOUSA – Lucile RAVARY – Jean-Christophe RENE – Tiphaine DESHAYES SANCERNI – Ange DELLAVALLE – Laurent SCRIVA

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Agence d'Ingénierie départementale :
Adhésion et désignation de représentants**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 3 février 2020 pour mettre en place une Agence d'ingénierie départementale conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux. L'Agence a été créée entre le Département et 40 communes lors de l'Assemblée générale du 13 novembre 2020.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle qui sera fixée par le Conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie.

Les adhérents de l'Agence sont les communes de moins de 5 000 habitants conformément aux dispositions de l'article 6 de ses statuts, les EPCI répondant aux dispositions de l'article L.5214-1 du CGCT de moins de 40 000 habitants et exerçant des compétences optionnelles ou les syndicats mixtes comme cela est prévu par l'article 6 des statuts.

La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-9, L.2121-33, L.5211-1, L.5214-1, L.5511-1,

Vu la délibération de l'assemblée générale constitutive du 13 novembre 2020, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département des Alpes-Maritimes sous la forme d'un Etablissement Public Administratif (EPA),

Vu les statuts de l'agence d'ingénierie départementale figurant en annexe tels que modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2025,

Considérant que l'agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes répond aux besoins d'ingénierie de la commune de CANTARON, que la commune accepte et adhère aux statuts de l'agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes joints en annexe,

Signé électroniquement par : Gérard BRANDA

Date de signature : 04/05/2026

Qualité : Maire

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré présents,

- de confirmer l'adhésion à l'Agence 06 et l'adhésion sans réserve à ses statuts,
- de désigner Madame Sandrine BARRALIS, 1^{ère} Adjointe au Maire de CANTARON, comme représentante titulaire au sein des organes de gouvernance de l'agence de l'ingénierie et de désigner, Monsieur Gérard BRANDA, Maire de CANTARON, comme représentant suppléant, conformément à ses statuts ;
- de prendre acte qu'une cotisation annuelle sera fixée par le conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

La secrétaire,



Eliane CALDEI-VIDAL

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 006-210600318-20260428-260419-DE

Le Maire,

Gérard BRANDA